



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CRPF

Question écrite n° 66875

Texte de la question

M. Gérard Cherpion appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le devenir des centres régionaux de la propriété forestière. Il se félicite de la mise en place en 2004 de 30 postes d'ingénieurs et de techniciens dans ces centres régionaux afin de faire face aux nouvelles missions qui leur sont confiées par la loi d'orientation sur la forêt adoptée le 9 juillet 2001. Cinquante-neuf postes supplémentaires étaient initialement annoncés, et leur financement échelonné sur deux ans. Il semble cependant qu'en 2005, aucun nouveau poste n'ait été pourvu. Faute de financement en 2006, le fonctionnement de ces centres régionaux et la politique forestière de notre pays pourraient en être affectés. Il souhaite donc connaître les moyens que le Gouvernement entend mobiliser pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les missions des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), établissements publics à caractère administratif, ont été élargies par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, qui a notamment prévu l'extension progressive de l'obligation de plan simple de gestion (PSG) aux propriétaires de 10 à 25 hectares et l'élaboration de nouveaux documents de gestion sylvicole, accroissant ainsi les compétences et les responsabilités des CRPF. Cette loi consacre également l'importance de la prise en compte des questions environnementales dans la gestion des forêts privées. Pour tenir compte de cette évolution, trente emplois ont pu être ouverts en 2004, malgré un contexte budgétaire contraint. Ces nouveaux emplois renforcent les capacités des CRPF pour assurer la mise en oeuvre des nouveaux documents de gestion sylvicole, dont la montée en puissance est attendue dans les années à venir, et permettre ainsi à un plus grand nombre de propriétaires de présenter des garanties de gestion durable. Toutefois, la programmation de nouveaux recrutements reste soumise à la nécessité d'une maîtrise des dépenses publiques, qui appelle des efforts partagés. Cet objectif a conduit à différer de nouveaux recrutements et aucun emploi nouveau n'est prévu en 2005. Le ministère de l'agriculture et de la pêche reste particulièrement vigilant sur l'adéquation des moyens des CRPF aux missions qu'ils exercent sur le terrain et confirme sa volonté de conforter la politique engagée en faveur de la gestion durable des propriétés forestières privées.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Cherpion](#)

Circonscription : Vosges (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66875

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5716

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7065